

Appel à projets 2016

Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Dates limites de réception des dossiers: 26 février 2016 puis 8 juillet 2016

Contexte

La décentralisation des politiques sociales et la promulgation de lois veillant à replacer l'usager au centre des décisions, ont conduit les acteurs gérontologiques à mieux prendre en compte les besoins et attentes des personnes âgées et à les impliquer davantage dans les projets qui les concernent. Par ailleurs, de nombreux retraités aspirent à rester le plus longtemps possible engagés dans la vie de leur quartier ou de leur village et à contribuer au développement de leur territoire.

Cependant, la prise en compte de leurs compétences et de leur parole se heurte à une organisation sociale qui stigmatise le vieillissement, cloisonne les âges et prive de nombreuses personnes âgées de liens sociaux, à domicile comme en collectivité, les conduisant à la solitude, au repli sur soi et au sentiment d'inutilité. La paupérisation annoncée de la population retraitée renforce ces risques.

Témoin de ces évolutions, la Fondation de France entend soutenir des initiatives d'intérêt général qui contribuent à l'émergence, à l'organisation et à la pérennisation de liens sociaux pour les personnes âgées et qui valorisent leurs compétences.

Objectifs

Cet appel à projets vise donc à soutenir des actions innovantes ou expérimentales qui favorisent l'implication et la participation des habitants âgés dans tous les domaines de la vie locale et leur reconnaissance comme citoyens à part entière, acteurs du développement local, à titre individuel et en tant que groupe social. Il convient donc de leur offrir des opportunités d'expression et d'engagement, la possibilité de participer jusqu'au bout de la vie aux évolutions de la société, en particulier technologiques, tout en anticipant et en accompagnant les ruptures ou pertes liées au vieillissement.

Qui peut répondre ?

Les trois axes de l'appel à projets s'adressent notamment :

- aux établissements et services publics et privés non lucratifs (EHPAD, petites unités de vie, accueils de jour, de nuit, temporaires, unités protégées, SAD, SSIAD, etc.);
- aux associations à but non lucratif;
- aux communes, établissements publics de coopération intercommunale (Epci), groupements d'intérêt public (Gip);
- aux offices HLM.

Axe 1

Donner à chacun la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et d'agir sur son territoire

Il s'agit de permettre aux personnes de préserver leur autonomie, de conserver un pouvoir sur leur propre vie et sur l'environnement local, de restaurer leur sentiment de pouvoir compter sur les autres et d'être utiles. Les projets pourront :

- encourager la parole et les échanges entre habitants de tous âges autour de projets communs ;
- inventer de nouveaux lieux de sociabilité, d'écoute, d'échanges, d'information pour favoriser les initiatives ;
- faire des établissements et services existants ou futurs, des lieux-ressources pour les habitants ;
- encourager la conception d'habitats et de lieux d'accueil alternatifs, ouverts sur leur environnement,

favorisant la mixité sociale, la réflexion autour du vieillissement et son anticipation (habitats participatifs, groupés, autogérés) et contribuant à des dynamiques locales de développement.

Exemples de projets soutenus

Création d'un cercle littéraire intergénérationnel ; conception et animation par les personnes âgées d'un agenda local d'événements participatifs ; aménagement d'un foyer-logement pour accueillir la restauration scolaire et des permanences de services publics et paramédicaux.

Axe 2

Mettre les nouvelles technologies au service du lien social

Il s'agit de favoriser la continuité ou la création de liens sociaux et solidaires *via* des solutions technologiques conçues avec les personnes âgées et adaptées à leurs attentes. Les initiatives devront :

- permettre une meilleure connaissance des attentes et besoins en matière de lutte contre l'isolement grâce aux nouvelles technologies ;
- favoriser l'autonomie dans la vie quotidienne tout en préservant ou renforçant l'intégration sociale et les solidarités de proximité (voisinage, famille, amis...);
- améliorer la participation à la vie citoyenne, aux décisions et/ou au développement du territoire ;

- prendre en compte l'évaluation de l'impact de l'utilisation des nouvelles technologies sur l'intégration et la participation sociales des personnes âgées.

Exemples de projets soutenus

Ateliers multimédia ouverts aux habitants du quartier dans un foyer-logement ; création d'un blog par des jeunes formés au recueil de récit de vie auprès de personnes âgées ; ateliers de photographie numérique pour des personnes âgées désireuses de valoriser le patrimoine de leur territoire.

Axe 3

Anticiper et accompagner les étapes et les ruptures qui marquent le vieillissement

Il s'agit, en mutualisant les ressources et les compétences des différents acteurs concernés, de lutter contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et la ségrégation des âges. Il importe d'être attentifs ensemble aux pertes et aux ruptures qui risquent de conduire à l'isolement et au retrait subi de la vie de la cité, voire à des situations de détresse.

Les projets devront :

- organiser et coordonner, à l'échelle d'un territoire et en tenant compte de ses spécificités, une veille autour des personnes les plus vulnérables ;

- soutenir les solidarités familiales, de voisinage, les réseaux de professionnels et de bénévoles qui entourent les personnes âgées ;
- développer des lieux de réflexion collective sur les enjeux individuels du vieillissement.

Exemples de projets soutenus

Formation de visiteurs bénévoles ; « accueil-tutorat » des entrants en maison de retraite ; création d'un café pour accueillir, écouter, informer et orienter les personnes âgées en difficulté repérées sur un territoire.

Critères de sélection

Le jury privilégiera les projets associant les personnes les plus isolées ou en situation de précarité ainsi que les personnes très âgées, tout en prenant en compte les autres habitants du territoire.

Ces projets doivent permettre une meilleure implication des personnes âgées dans la vie locale et être :

- définis et portés – autant que possible – par les personnes âgées elles-mêmes ;
- construits à partir d'un diagnostic territorial des attentes et des besoins des habitants âgés et des autres habitants, en prenant en compte les mutations sociales ;
- bâtis sur des réponses non strictement médico-sociales, en mobilisant des acteurs gérontologiques et non gérontologiques, en favorisant le travail en commun des acteurs locaux ;
- destinés à améliorer l'implication de personnes âgées dans des solidarités de proximité ou inter-générationnelles en favorisant l'ouverture des structures d'accueil ou d'hébergement sur la vie locale ;
- attentifs à apporter des réponses qui ne stigmatisent pas les bénéficiaires.

Une attention particulière sera accordée aux projets permettant de mieux repérer et impliquer les personnes les plus isolées ou vulnérables qui restent méconnues des dispositifs classiques.

Nota bene : en matière d'habitat, la Fondation de France ne finance ni la construction ni les études techniques s'y rapportant. Elle soutiendra uniquement **les projets d'intérêt collectif.**

La Fondation de France ne finance pas les technologies visant uniquement la sécurisation de la personne dans et hors de son domicile ni les études techniques ou de marché préalables à la commercialisation d'un produit.

Les modalités de soutien

Les aides sont accordées sous la forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (2 à 3 ans) d'un montant moyen de 10 000 € par projet, déterminé en fonction des besoins du projet et de son caractère novateur. Elles portent sur les dépenses d'investissement ou de fonctionnement, hors fonctionnement régulier et missions finançables par les politiques publiques ou relevant d'obligations légales. La Fondation de France peut également financer l'intervention d'un consultant pour une meilleure structuration des actions.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :

C+ Encourager la coproduction

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.

e+ Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Comment répondre ?

Téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Le dossier complet **en format Word** uniquement accompagné des annexes (au format PDF) sera adressé avant le 26 février 2016 puis avant le 8 juillet 2016 **par courriel et par voie postale en deux exemplaires** à l'adresse correspondant à votre département (voir la carte).

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection.

Après instruction, les dossiers seront examinés par le jury. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 70
E-mail : personnesagees@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

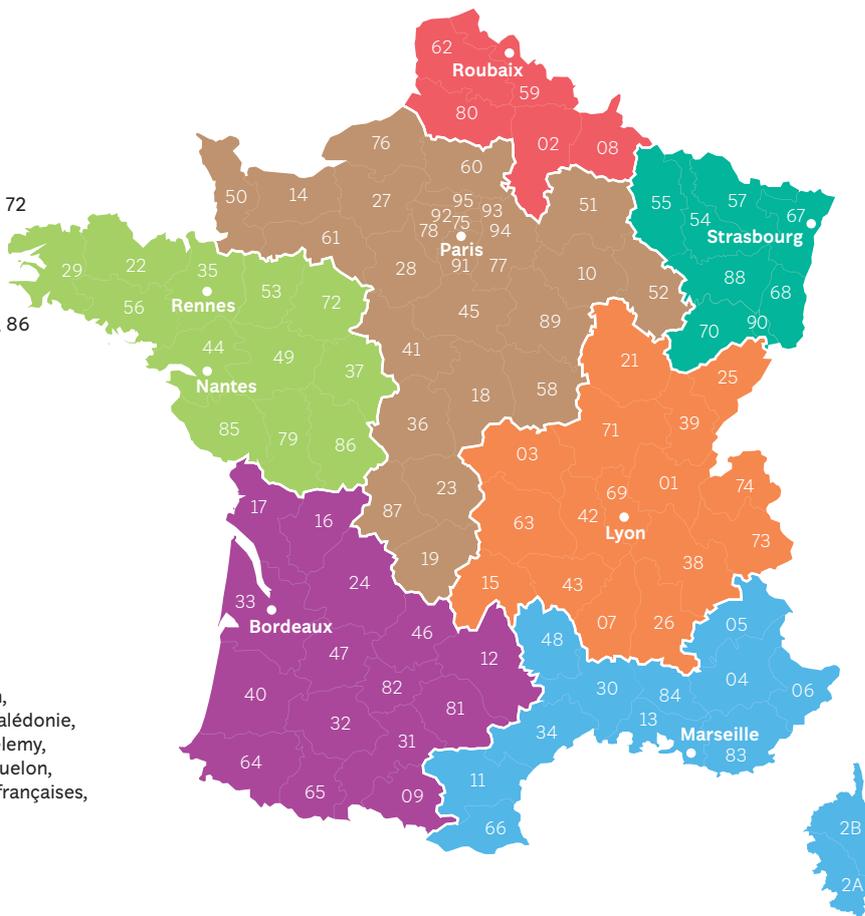
Sud-Ouest

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 70
E-mail : personnesagees@fdf.org



Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Avec les 775 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

